



Célébrations liturgiques épiscopales
Cathédrale Saint Aubain - Namur

**CLOTURE DU CENTENAIRE
DES APPARITIONS DE
NOTRE DAME DE FATIMA
Vendredi 13 octobre 2017
(Autorisation pour se garer entre
17h00 – 20h30 / Place St Aubain)**



VILLE DE
NAMUR

DOMAINE PUBLIC ET SÉCURITÉ

402/017/1160
C. Defurneaux

Le Bourgmestre,

Vu la nouvelle Loi communale et, plus particulièrement, les articles 133, al. 2 et 135, §2;

Attendu qu'il y a lieu de prendre des mesures d'ordre et de sécurité en raison d'une procession au départ de la Cathédrale Saint-Aubain à Namur,

ARRETE :

Article 1. : Le vendredi 13 octobre 2017, de 17h à 20h30, le stationnement des véhicules (excepté ceux autorisés) sera interdit sur la moitié de la place Saint-Aubain.

Article 2. : Les services de Police sont chargés de placer la signalisation et de veiller au maintien en place de la signalisation d'interdiction de stationner ainsi qu'au respect du présent arrêté.

Namur, le 26 septembre 2017

Le Bourgmestre,

M. PREVOT